



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°18/2026

**RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION
SONDAGE GÉOTECHNIQUE
Pont d'Auffreville**

Nous, Maire de la commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu la demande présentée par l'entreprise **ATLANTIS GÉOTECHNIQUE**, sise **50 bis rue du Faubourg Figuerolles à MONTPELLIER**, pour le compte de la Communauté Urbaine GPS&O, concernant la réalisation de sondages géotechniques sur le pont d'Auffreville.

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée.

ARRÊT O N S

ARTICLE 1^{er} : A partir du **20 juillet 2026** et durant les jours d'intervention, le pont d'Auffreville sera fermé à la circulation. Le stationnement et la circulation seront interdits aux abords du chantier. Le contournement de la circulation s'effectuera par les rues des Plantes aux Moines, de la Vaucouleurs et des Écants.

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à **28 jours**.

ARTICLE 3 : L'entreprise **ATLANTIS GÉOTECHNIQUE**, retenue pour exécuter ces travaux pour le compte de la Communauté Urbaine, a la charge d'apposer les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 6 juillet 2026
Le Maire,
Laetitia FAYOLLE

Affiché le 6 juillet 2026
Le Maire

